



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 031-213100662-20231213-DL2023_133-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de BESSIÈRES, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUÑOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-133 RESSOURCES HUMAINES : Crédit d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte				
Votants : 26	Abstentions : 5*	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4**

*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUGUES ; Mr Benoît MUÑOZ ; Mme Emilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

**Mme Elisabeth CORDEIRO ; Mr Ludovic DARENGOSSE ; Mme Mylène MONCERET ; Mme Marie-Hélène PEREZ.

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www. bessieres.fr

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée que conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité dans les services de la commune. Cette délibération annuelle, doit être renouvelée périodiquement.

Le besoin lié à un accroissement temporaire d'activité peut durer 12 mois maximum sur une même période de 18 mois. Et le besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité peut durer 6 mois maximum sur une même période de 12 mois.

Ces agents assureront des fonctions dévolues à leur grade, à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins, et seront rémunérés sur la grille indiciaire du grade correspondant.

Monsieur le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet ;
- 1 poste de technicien territorial à temps complet ;
- 4 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (temps complet ou non complet)
- 4 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de principal 2^{ème} classe (temps complet ou non complet)
- 4 postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de principal 1^{ère} classe (temps complet ou non complet)
- 3 postes de rédacteurs territoriaux (temps complet ou non complet)
- 6 postes d'adjoints administratifs contractuels (temps complet ou non complet) ;
- 15 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels (temps complet ou non complet) ;
- 30 postes d'adjoint territorial d'animation (temps complet ou non complet) ;
-

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

- **APPROUVE** les créations de postes telles que présentées ci-dessus à compter du 01/01/2024 ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : *22/12/2023*
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : *21/12/2023*

Cédric MAUREL



